



La santé au travail



# PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

| Sensibilisation

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER



**Un aide-mémoire sera remis à chaque participant à l'issue de la sensibilisation.**

---

## OBJECTIFS

### Pour le salarié

- Connaître, identifier et comprendre le risque routier
- Prévenir, réduire et/ou limiter les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des recommandations d'installation au poste de conduite

### Pour l'employeur

- Prévenir, réduire et/ou limiter le risque routier
  - Le salarié sera sensibilisé aux risques routiers et aux risques pour la santé
  - L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires (Art.L4121.1)
- 

## PUBLIC CONCERNÉ

- Salarié ayant des déplacements professionnels quotidiens
- 

## MODALITÉS

### Participants

- Groupe de 4 à 10 salariés

### Durée de la sensibilisation

- 3h 30

### Lieu

- Intra entreprise



## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels (photos, vidéos...)
  - QCM
  - Exercices pratiques
  - Exposés théoriques illustrés
  - Échanges interactifs et participatifs
  - Mise en situation
- 

## VALIDATION

Une attestation sera délivrée au salarié

---

Directeur de publication : Didier Blancauert  
Siège social : 11 rue de la République - 13002 Marseille  
Tel : 04 91 14 32 14 - Fax : 04 91 91 60 91 - info@gims13.com  
www.gims13.com - www.gims4u.com